

---

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2022

### SYNTHESE

---

**Le quatre octobre deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, BURTY Joanny, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, SORIN Virginie, TERRIEN Agnès ; Messieurs BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, PARIAS Bruno, PARIAS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames GALLAIS Véronique, LACHAUD Elsa, Messieurs BIRON Dominique, GEORGET Nicolas.

**ABSENT** : LE ROUZIC Ludovic.

Madame Sabrina JAUNET a été nommée secrétaire.

---

Présentation de « L'ILLUSTATION DES POSSIBLES » par M. LEON du CAUE. Phase 2 de la convention relative à l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage publique avec le CAUE : « imaginer et orienter ». La phase 1 : balade urbaine, s'était déroulée en octobre 2021.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

#### DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

### **GRAINE D'ENVIES**

Madame la Maire précise qu'un soutien financier à l'association GRAINE D'ENVIES permet aux familles stéphanoises des enfants de 3 à 11 ans, de bénéficier du même tarif que celles des enfants de Paulx. Lors du précédent mandat, il avait été évalué une participation financière annuelle de la commune d'environ 8 000 €, pour l'accueil des enfants stéphanois au centre de loisirs de Paulx pendant les vacances et les mercredis.

Il avait également été convenu que le versement de cette participation financière devait se faire en deux temps :

- 1<sup>er</sup> versement pour un montant de 60 % de la participation sur la base des 8 000 €, soit un montant de 4 800 €.
- 2<sup>ème</sup> versement du solde évalué selon le rapport et le bilan financier de l'année, fourni par l'association.

Madame la Maire informe qu'à ce jour, malgré diverses relances, l'association Graine d'Envies n'a fourni aucun rapport et bilan financier pour l'année 2021/2022. À ce titre, le solde n'a pu être versé.

Pour cette nouvelle année 2022/2023, le 1<sup>er</sup> versement n'a pu être effectué car la trésorerie de Pornic demande une délibération du nouveau conseil municipal élu en 2020. Il est proposé de verser une participation financière à l'association « Graine d'Envies », d'un montant de 4 800 € correspondant au 1<sup>er</sup> versement établi comme précédemment.

À l'unanimité, les élus valident l'émission de la nouvelle délibération.

### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023**

Les services de la SAUR souhaitent savoir si la commune envisage une modification tarifaire de la redevance assainissement pour l'année 2023.

Monsieur Philippe PARAIS informe le conseil qu'il n'y aura pas d'engagement de travaux sur la station dans l'immédiat et qu'il n'y a donc pas d'obligation d'une augmentation tarifaire. Il propose le maintien des tarifs. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs 2022, soit une redevance d'assainissement à 1,15 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé et un montant de l'abonnement à 19 € pour l'année 2023.

Monsieur Philippe PARAIS indique qu'une réponse aux observations énoncées dans le courrier de la DDTM a été envoyée indiquant qu'un travail de la commission est engagé notamment pour la réalisation du schéma directeur des eaux usées.

### **RÉVISION DU PLU**

Madame la Maire ajourne ce dossier au prochain conseil. Elle précise que 2 cabinets sur les 4 sollicités ont répondu à la demande mais que la dernière offre n'a été reçue qu'en fin d'après-midi, ne permettant pas l'analyse avant présentation.

### **LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

Des mobilisations ont été mises en place sur notre territoire pour informer la population et répondre au mieux aux besoins des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles. Madame la Maire présente les actions principales de ce contrat local, qui prendra effet à l'issue de sa signature, le 15 novembre prochain.

- Action 1 : définir les modalités de travail partenarial, renforçant la coordination des acteurs et professionnels concernés, en vue de favoriser une réponse de proximité au plus près des victimes de violences sexuelles et sexistes.
- Action 2 : élaborer des outils et des actions pour appuyer ce travail partenarial.
- Action 3 : mettre en place des actions spécifiques au CLPSD/CISPD concerné, complémentaires à l'action départementale, visant à une plus grande fluidité dans le parcours de sortie de violences.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la signature de ce contrat local.

Une exposition est organisée du 07 au 12 novembre 2022 à la distillerie des initiatives à Machecoul, et du 14 au 18 novembre 2022 à la bibliothèque municipale de Legé.

### **ESPACES JEUNES – BILAN ÉTÉ**

Un point d'étape a été réalisé avec Slavina PENEAU (responsable de l'espace jeunes) et l'IFAC. Une grande satisfaction ressort de ce bilan, de part une fréquentation en corrélation avec l'enquête menée au préalable auprès des parents et des jeunes de la commune. Durant les vacances estivales, nous comptabilisons 225 participations. En période scolaire, le mercredi est la journée qui enregistre le plus grand nombre de présents, puis le samedi suivi de plus loin par le vendredi. 50 jeunes sont actuellement inscrits à l'espace jeunes.

Madame la Maire précise que le Moulin a été très apprécié par les jeunes lors des fortes chaleurs. Compte tenu de cet engouement pour ce lieu, une estimation des travaux nécessaires à un classement de ce bâtiment en ERP va être demandée. Une recherche de subventions sera également engagée.

Etant donné la fréquentation importante de l'espace jeunes, la commune pourrait solliciter la CAF dans le cadre d'une nouvelle aide au fonctionnement : la PS Jeunes. Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse. Il permettrait de faire évoluer l'offre en direction des jeunes, de développer des partenariats locaux autour de la jeunesse...

Les jeunes participent à l'organisation du concert caritatif pour l'Ukraine organisé le vendredi 28 octobre avec la réalisation et vente de gâteaux.

Madame la Maire présente enfin aux élus les actions que les jeunes souhaitent engager (projet graff, tournoi de palets, course caisses à savon...).

### **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

Monsieur Philippe PARAIS avise le conseil que la société TE44 anciennement SYDELA, invite les collectivités à participer à la sobriété énergétique recommandée par l'Etat, notamment sur l'éclairage public. TE44 préconise l'arrêt des permanents la nuit. Après débat, il a été décidé :

- d'éteindre l'éclairage public de 21 heures à 6 heures 30
- de ne plus avoir d'éclairage permanent sur la commune.

La commune étant dans une phase de rénovation de l'éclairage public, il y aura des phases transitoires.

Le délai des illuminations de Noël a été raccourci de 15 jours avec le souhait d'un éclairage du 15/12 au 07/01.

Concernant l'éclairage extérieur de la salle des Vallées, celui-ci va être revu pour faciliter l'accès jusqu'au parking.

### **TRAVAUX DU CLOCHER**

Madame la Maire fait état de l'avancement des travaux :

- l'échafaudage en façade arrière du clocher a été monté pour une prise des côtes.
- Le changement des pierres de chaînage débutera en semaine 45.

**CONCERT**

Madame Sabrina JAUNET informe les élus qu'un concert caritatif de rock en solidarité pour l'Ukraine est organisé le vendredi 28 octobre à la salle des sports. L'amicale des Sapeurs-Pompiers et l'équipe Loisirs de Choltièrre Paulx Mer Morte Basket organiseront le bar. L'équipe de l'espace jeunes proposera gâteaux faits par leur soin et confiseries. Les bénéfices iront à la Croix Rouge pour l'opération Solidarité Ukraine.

**CIMETIÈRE**

Madame la Maire indique que dans un souci de maintenir le cimetière agréable, et après visite sur place, des courriers ont été envoyés fin septembre aux concessionnaires ou ayants-droits connus, pour une demande d'entretien régulier de leur concession privée. Une recherche des ayants-droits est également en cours pour les emplacements à échéance perpétuelle.

Elle rappelle également la matinée citoyenne prévue le samedi 22 octobre à partir de 9 heures pour le nettoyage de ce lieu de recueillement.

☪

Madame la Maire lève la séance.